



L'information comme préalable aux choix de départ à la retraite

13e colloque du COR

*Les âges de départ à la retraite en France :
évolutions et déterminants*

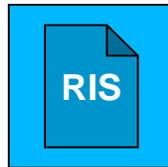
Florence Barat-Payraud
Secrétaire générale



Origines du droit à l'information sur la retraite

- La séance du COR d'avril 2003 et la nécessité de répondre au quand, au combien et au comment
- La loi du 10 août 2003
- Le renforcement des données inter-régimes, et notamment de la durée d'assurance totale, dans les réformes successives

L'information quinquennale mise en œuvre par les organismes à partir de 2007



État des
droits

Le **relevé de situation individuelle (RIS)**

pour les **35, 40, 45 et 50 ans** :

un état des lieux permettant de s'assurer que tous les éléments relatifs à la carrière ont été pris en compte



Quand ?
Combien ?

L'**estimation indicative globale (EIG)**

pour les **55 ans et plus** :

un calcul des montants entre l'âge de départ au plus tôt et l'âge du taux plein automatique

Le calendrier d'envoi

Année de naissance	Année d'envoi																								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
1949	58 ans					63 ans																			
1950		58 ans					63 ans																		
1951			57 ans							65 ans															
1952				57 ans							65 ans														
1953					56 ans							65 ans													
1954						56 ans	57 ans						65 ans												
1955							55 ans	56 ans						65 ans											
1956								55 ans							65 ans										
1957	50 ans								55 ans							65 ans									
1958		50 ans											60 ans												
1959			50 ans											60 ans											
1960				50 ans											60 ans										
1961					50 ans											60 ans									
1962						50 ans											60 ans								
1963							50 ans											60 ans							
1964		45 ans						50 ans											60 ans						
1965			45 ans						50 ans											60 ans					
1966				45 ans						50 ans											60 ans				
1967					45 ans						50 ans											60 ans			
1968						45 ans						50 ans											60 ans		
1969			40 ans										50 ans											60 ans	
1970				40 ans										50 ans											60 ans
1971					40 ans										50 ans										
1972						40 ans										50 ans									
1973							40 ans										50 ans								
1974								40 ans										50 ans							
1975				35 ans					40 ans										50 ans						
1976					35 ans					40 ans										50 ans					
1977						35 ans					40 ans										50 ans				
1978							35 ans					40 ans										50 ans			
1979								35 ans					40 ans										50 ans		
1980									35 ans					40 ans										50 ans	
1981										35 ans					40 ans										50 ans
1982											35 ans					40 ans									50 ans
1983												35 ans					40 ans								50 ans
1984													35 ans					40 ans							50 ans
1985														35 ans					40 ans						50 ans

Un exemple de tableau d'EIG simple

ROGER GIP
1 55 11

TAUX PLEIN (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons : - le 01/12/2022, pour la CNAV, la MSA (salarié), l'ARRCO, l'AGIRC Les cases grisées du tableau indiquent les premiers montants qui intègrent le taux plein

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
AGE DE DEPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
AGES DE DEPART EN RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
RETRAITES DE BASE						
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV)	5 853 €	5 853 €	5 941 €	6 290 €	6 640 €	6 989 €
Salarié agricole (MSA)	6 095 €	6 191 €	6 578 €	6 965 €	7 352 €	7 739 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	6 466 €	6 466 €	6 560 €	6 858 €	7 156 €	7 454 €
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC)	8 857 €	8 857 €	8 984 €	9 393 €	9 801 €	10 210 €
TOTAL ANNUEL BRUT	27 271 €	27 367 €	28 063 €	29 506 €	30 949 €	32 392 €
Equivalent par mois (brut)	2 272 €	2 280 €	2 338 €	2 458 €	2 579 €	2 699 €

Attention : toute retraite de base prise depuis le 1er janvier 2015 empêche l'acquisition de nouveaux droits à la retraite en cas de poursuite ou de reprise de toute activité.



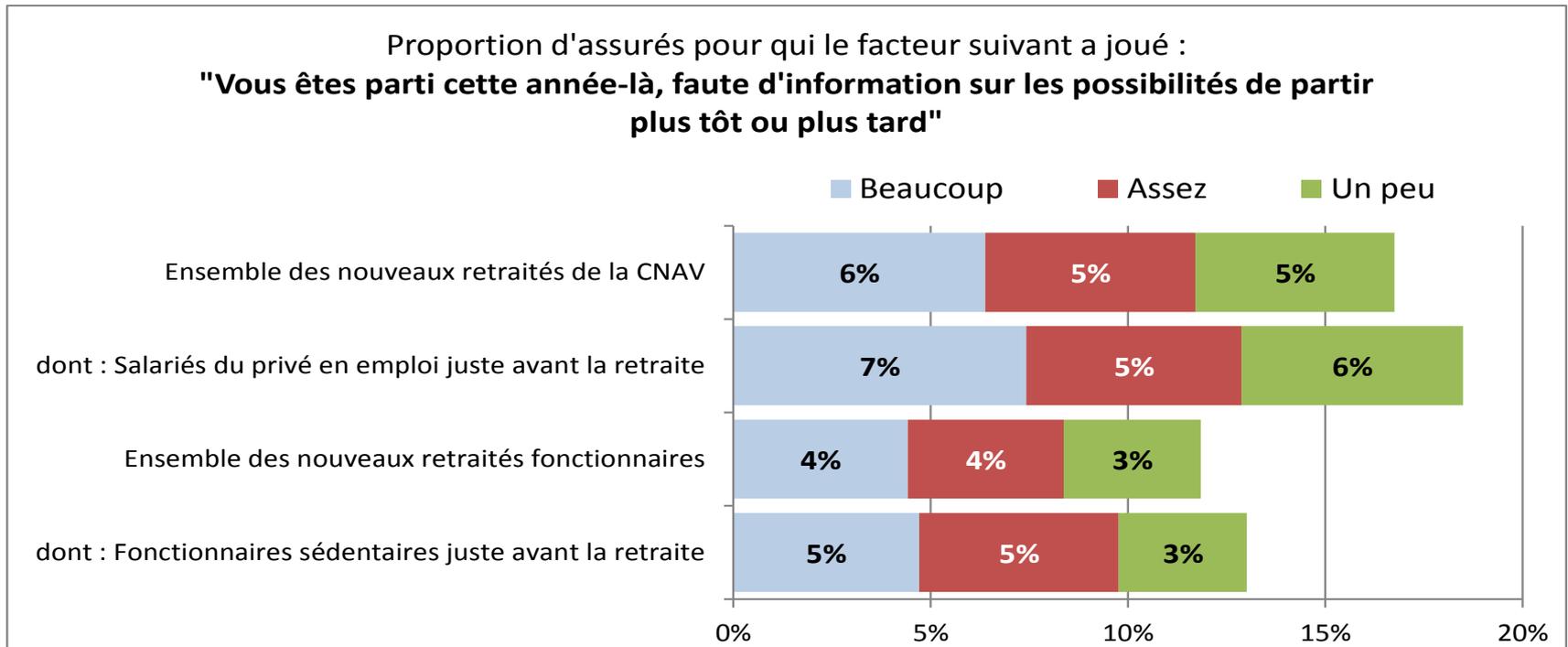
Des services diversifiés suite à la loi de 2010

- L'accès au RIS en ligne
- La création d'un entretien information retraite à partir de 45 ans et des simulations qui l'accompagnent
- Une information à destination des nouveaux cotisants

Simulations et estimations en ligne

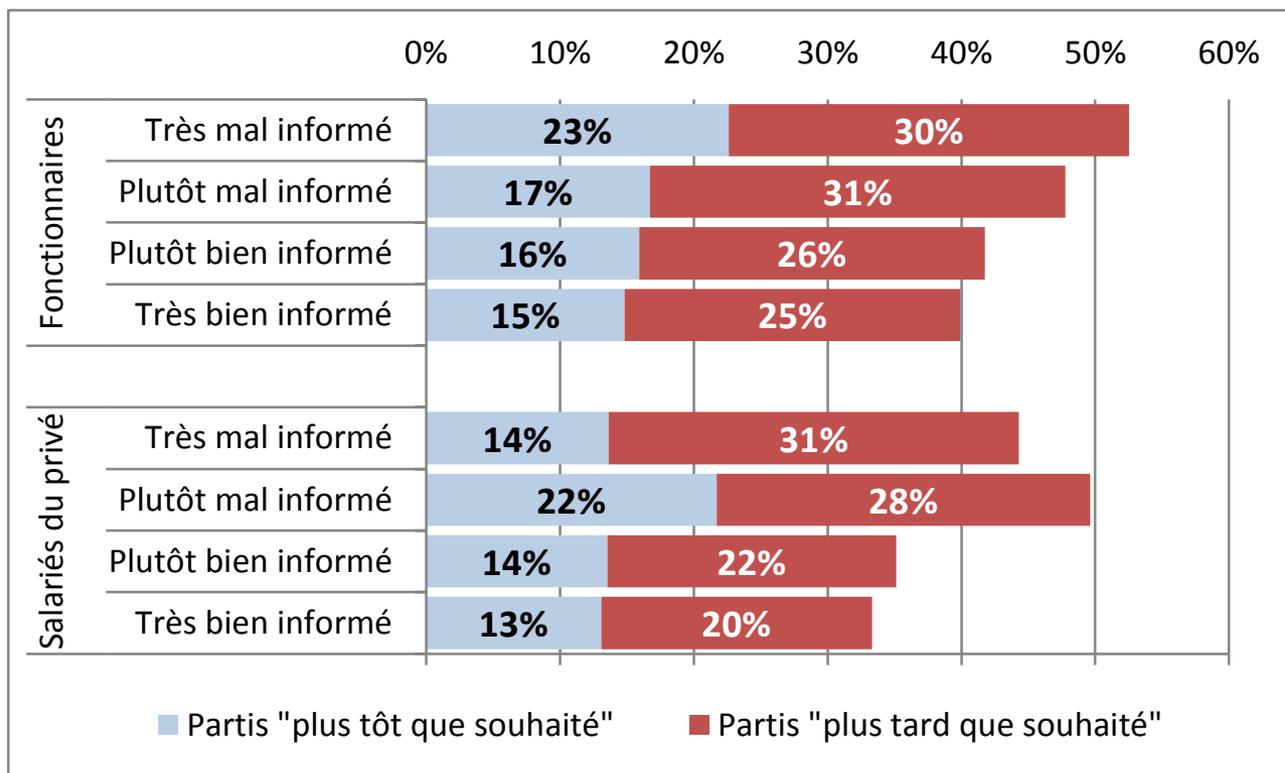
- Un simulateur « hors-sol », **M@rel** (ma retraite en ligne)
- Un simulateur appuyé sur les données réelles, en cours de montée en charge depuis le 16 novembre et disponible à partir de 45 ans
- L'EIG en ligne à partir de juillet 2016
- Un simulateur appuyé sur les données réelles, sans limite d'âge, livré en octobre 2016 sur le portail commun inter-régimes
- À terme, une solution d'estimation appuyée sur le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Rôle de l'information dans le choix de la date



Source : enquête « Motivations de départ à la retraite » 2014 ; exploitation SG-COR.

Rôle de l'information dans le choix éclairé d'une date de départ

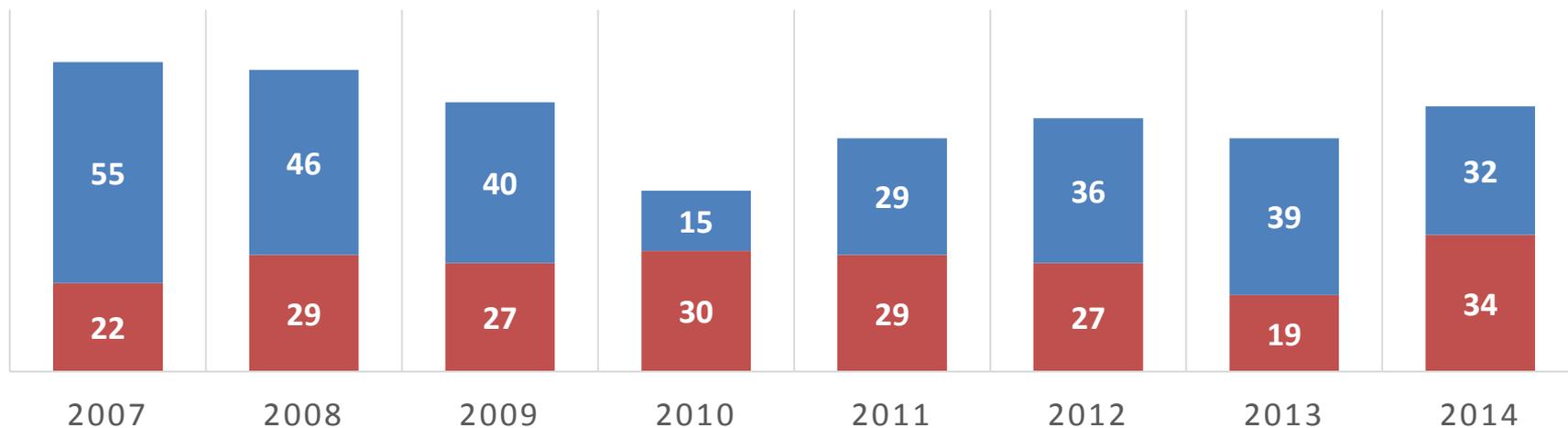


Source : enquête « Motivations de départ à la retraite » 2014 ; exploitation SG-COR.

Avant la réception de ce document, vous aviez envisagé une date de départ à la retraite ...

Assurés ayant déjà envisagé une date de départ à la retraite (en %)

■ Oui approximativement ■ Oui précisément

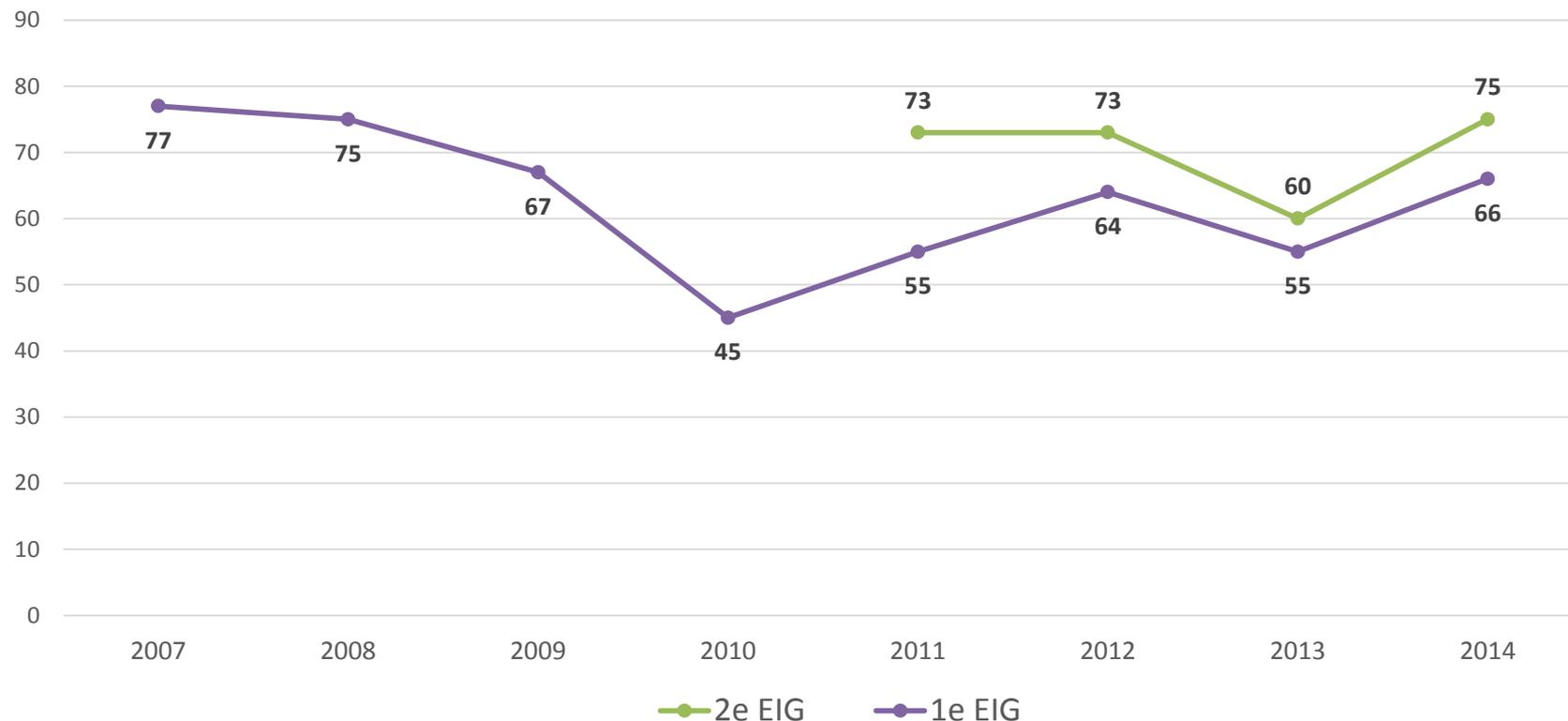


Sources : enquêtes GIP, campagnes 2007 et 2008, Les Nouveaux armateurs ; campagnes 2009, 2010 et 2011, G&A Links ; campagnes 2012, 2013 et 2014, BVA.

Champ : assurés de 55 ans ou plus (âges variables selon les années).

Les assurés ayant déjà prévu une date de départ à la retraite – différence entre la première et la seconde EIG

Assurés ayant déjà envisagé une date de départ à la retraite

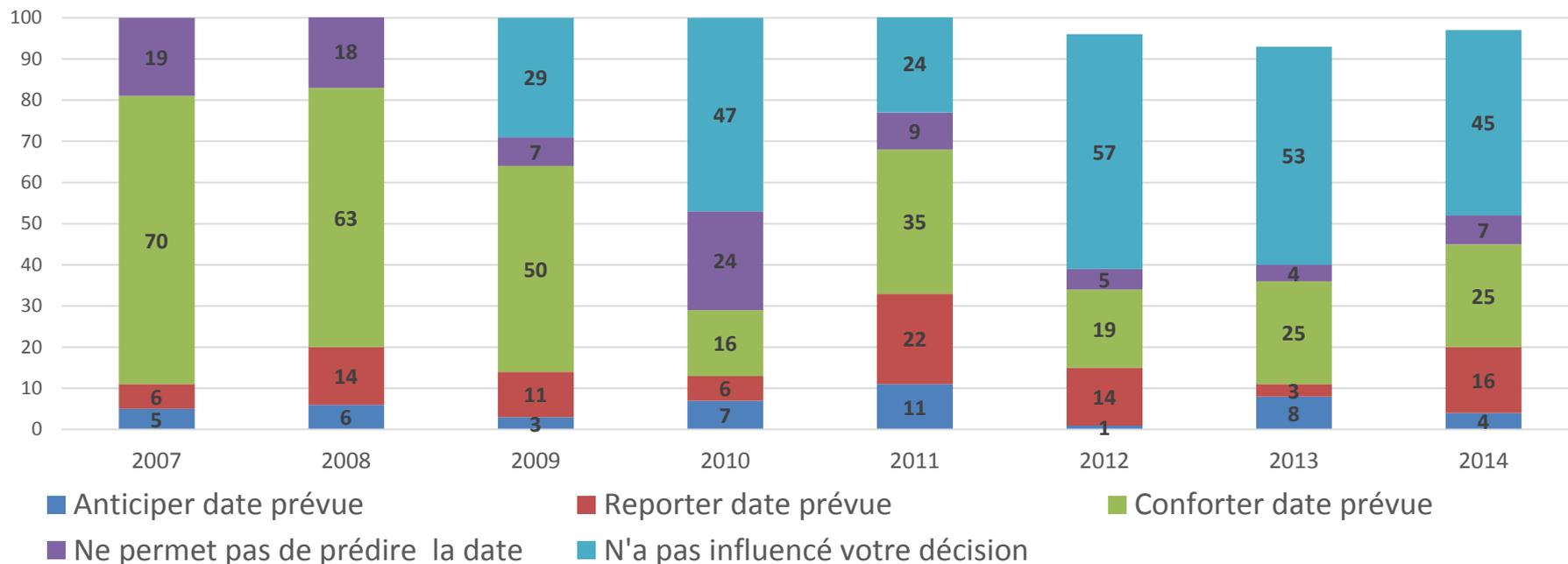


Sources : enquêtes GIP, campagnes 2007 et 2008, Les Nouveaux armateurs ; campagnes 2009, 2010 et 2011, G&A Links ; campagnes 2012, 2013 et 2014, BVA.

Champ : 1^e EIG = assurés de 55 à 58 ans (variable selon les années) ; 2^e EIG = assurés de 60 ans ou plus.

Suite à la réception de ce document, vis-à-vis de votre date de départ à la retraite, vous diriez que les informations vous conduisent à ...

Impact du courrier lorsqu'une date était prévue

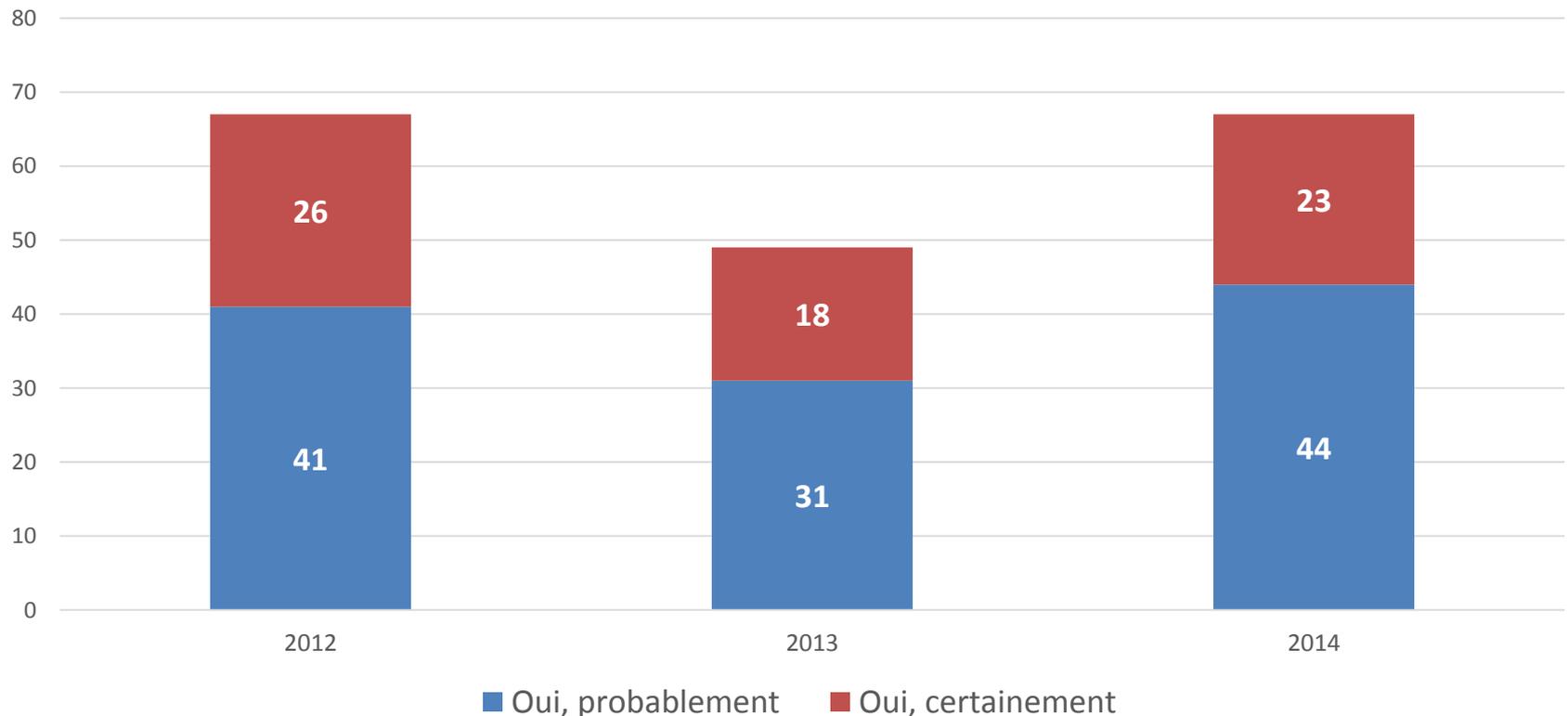


Sources : enquêtes GIP, campagnes 2007 et 2008, Les Nouveaux armateurs ; campagnes 2009, 2010 et 2011, G&A Links ; campagnes 2012, 2013 et 2014, BVA.

Champ : assurés de 55 ans ou plus (âges variables selon les années).

Selon vous, d'ici à ce que vous preniez votre retraite, pensez-vous que les informations communiquées sur vos droits aujourd'hui pourraient être modifiées en fonction d'éléments nouveaux indépendants de votre volonté ?

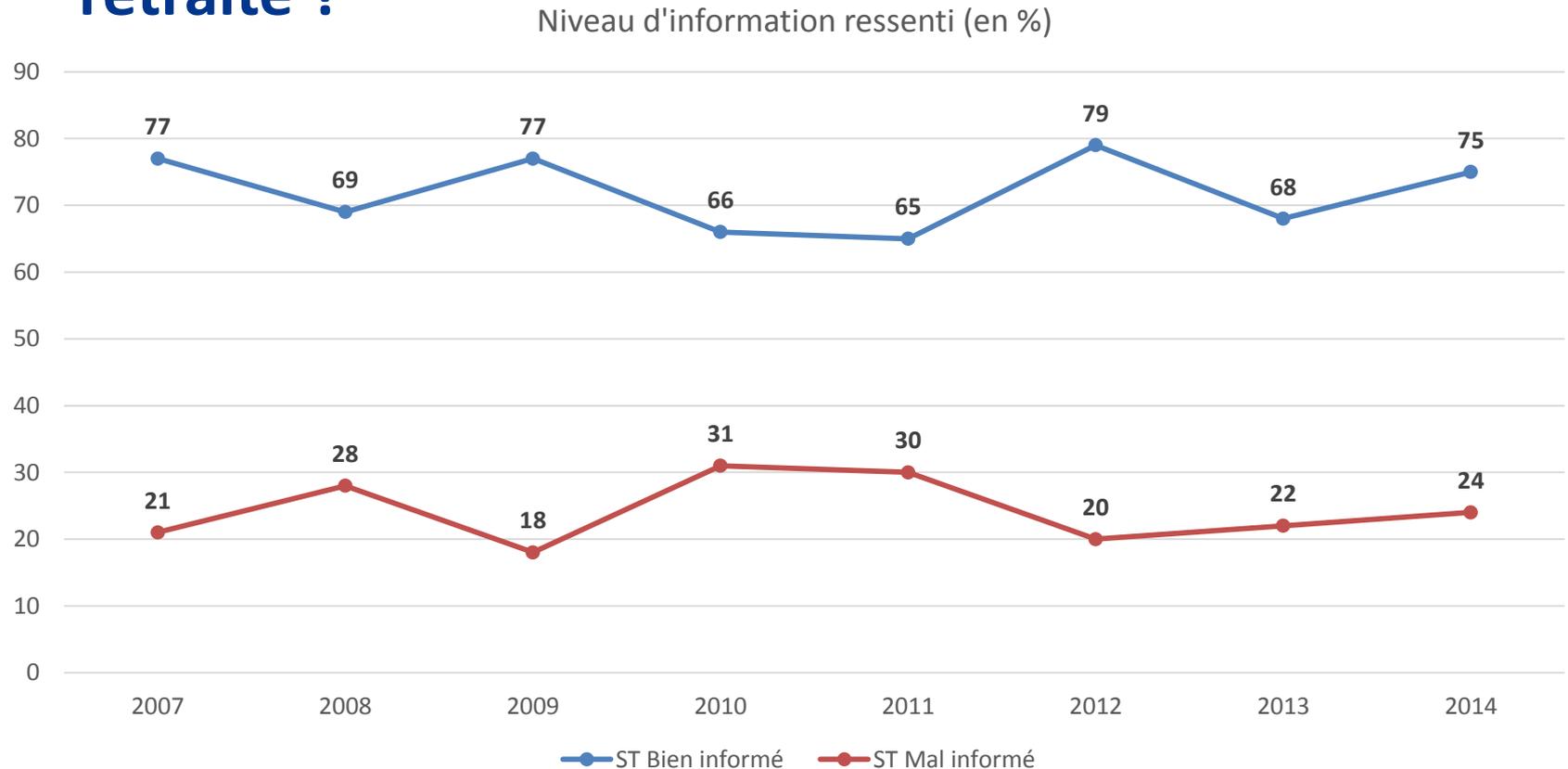
Évolution possible des droits (EIG)



Sources : enquêtes GIP, campagnes 2007 et 2008, Les Nouveaux armateurs ; campagnes 2009, 2010 et 2011, G&A Links ; campagnes 2012, 2013 et 2014, BVA.

Champ : assurés de 55 ans ou plus (âges variables selon les années).

À ce jour, vous sentez-vous très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé sur votre future retraite ?

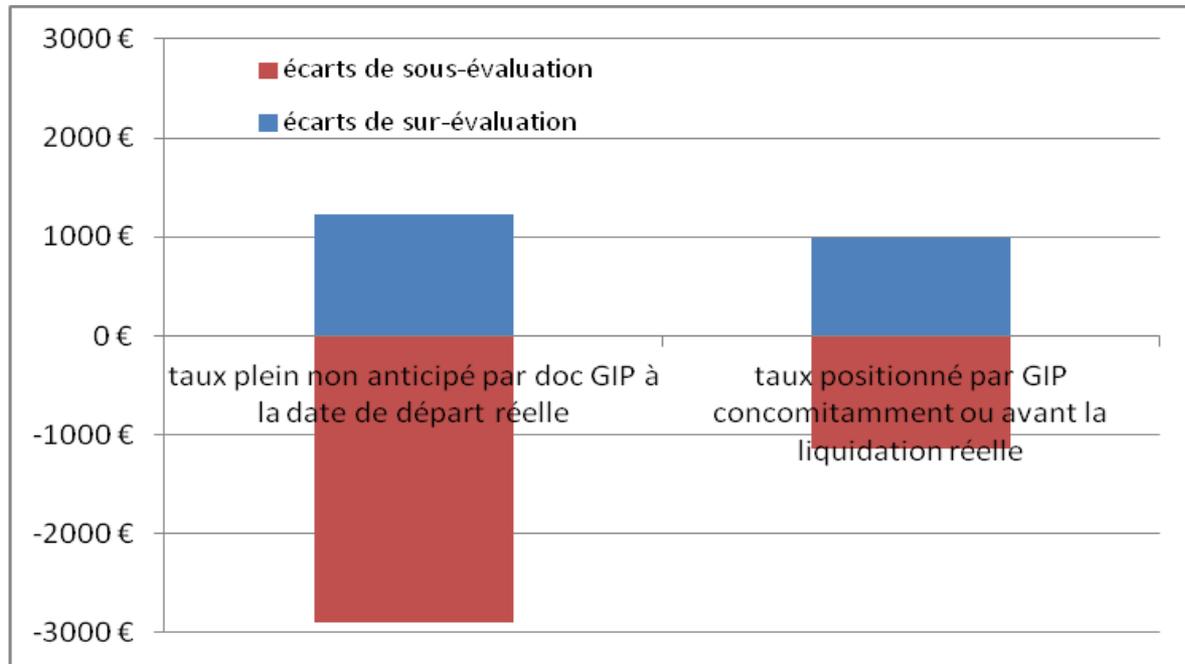


Sources : enquêtes GIP, campagnes 2007 et 2008, Les Nouveaux armateurs ; campagnes 2009, 2010 et 2011, G&A Links ; campagnes 2012, 2013 et 2014, BVA.

Les manques du droit à l'information

- Des données inconnues ou mal connues, qui génèrent des divergences entre les estimations et les pensions
 - Les périodes à l'étranger
 - Les majorations de durée d'assurance pour enfants (MDA)
 - L'inaptitude hors invalidité
- Des régimes non couverts
 - Intégrés, mais ne délivrant pas leurs données : Comédie française, Port autonome de Strasbourg
 - Non intégrés : RAGVDT, Retrep, régimes des assemblées, etc.

Effet du bon positionnement de la date



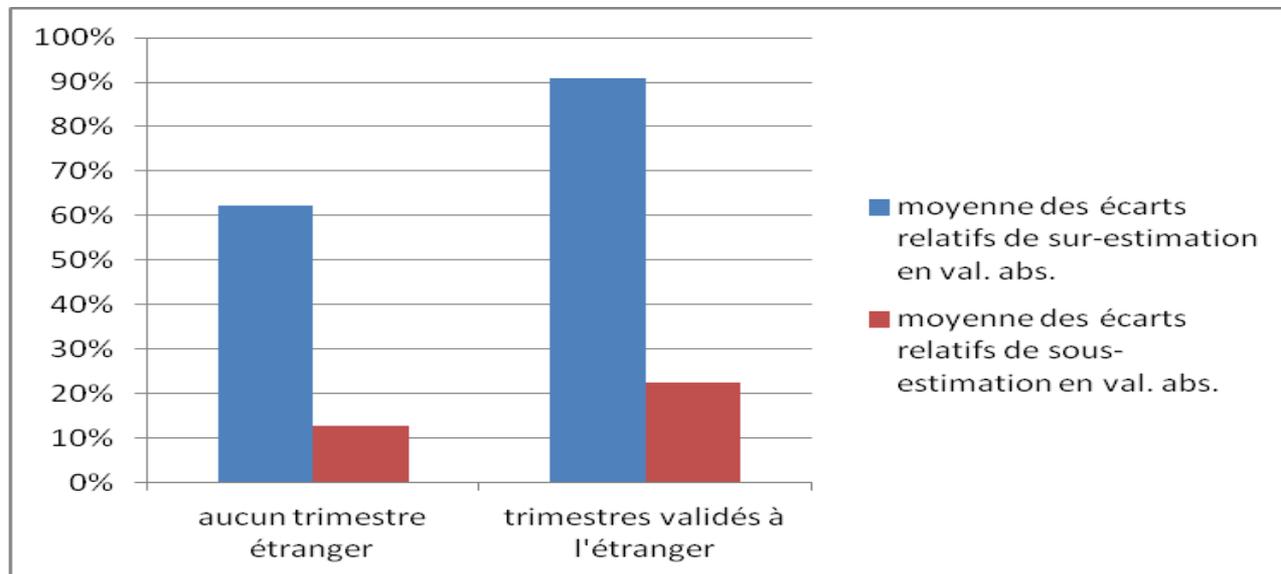
Source : étude comparaison EIG/Liquidation Cnav Agirc-Arrco, 2013.

Champ : assurés nés en 1951 partis en retraite de septembre 2011 à mars 2013 et ayant reçu une EIG en 2011.

Écarts liés à la méconnaissance des carrières effectuées à l'étranger

- Cette situation concerne environ 2,8 % des assurés étudiés (aucun trimestre validé à l'étranger connu dans l'EIG et des trimestres validés à l'étranger en liquidation)

Moyenne des écarts globaux ou relatifs en valeur absolue
en fonction de la validation d'un trimestre dans un régime étranger

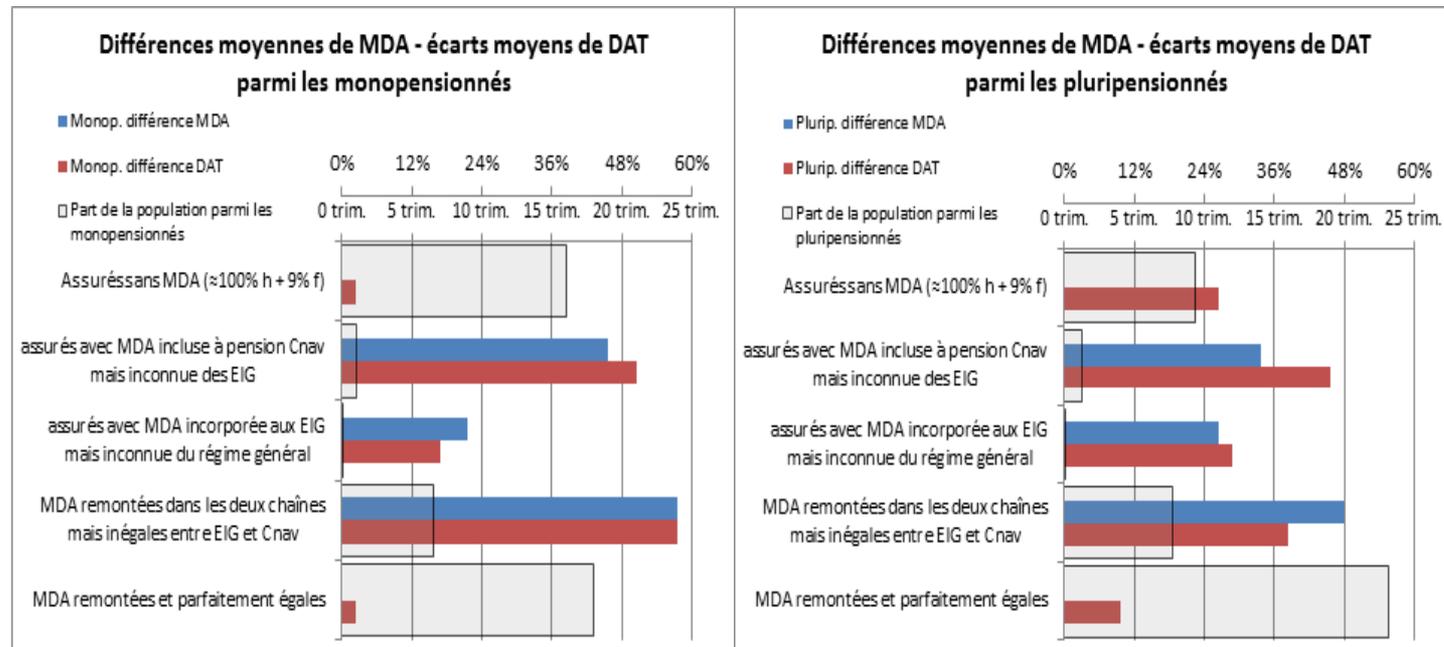


Source : étude comparaison EIG/Liquidation Cnav Agirc-Arrco, 2012.

Champ : assurés nés en 1951 partis en retraite de septembre 2011 à mars 2013 et ayant reçu une EIG en 2011.

Analyse des différences de MDA et de DAT pour deux types d'assurés (mono/poly-pensionnés)

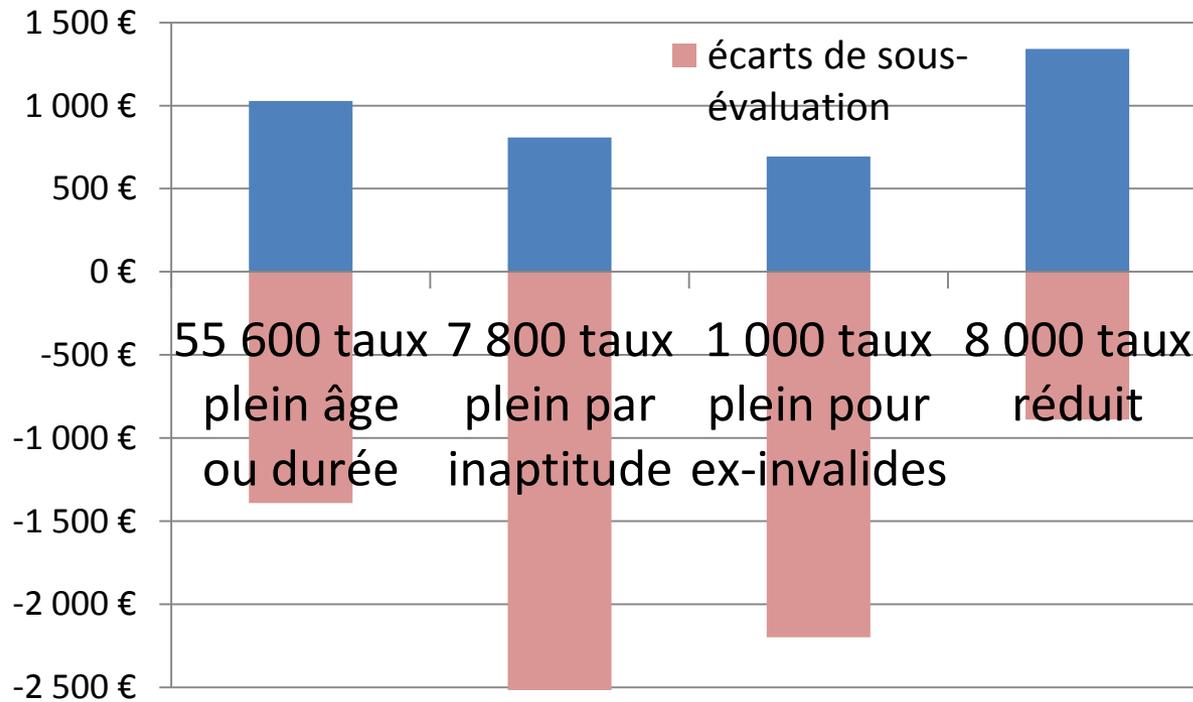
Lecture : peu de rouge = peu d'écart de DAT. Quand les courbes bleues et rouges sont proches, la qualité MDA expliquerait en grande partie la qualité DAT...



Source : étude comparaison EIG/Liquidation Cnav Agirc-Arrco, 2013.

Champ : assurés nés en 1951 partis en retraite de septembre 2011 à mars 2013 et ayant reçu une EIG en 2011.

Impact sur la précision des montants de la détermination du taux par cause



Source : étude comparaison EIG/Liquidation Cnav Agirc-Arrco, 2013.

Champ : assurés nés en 1951 partis en retraite de septembre 2011 à mars 2013 et ayant reçu une EIG en 2011.

Les difficultés de l'information

- L'instabilité juridique
- La diversité des législations et des réglementations
- La complexification croissante de l'information

Le début d'une EIG avec plusieurs âges de départ au plus tôt

PASCAL GIP
1 58 01

TAUX PLEIN (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons : - le 15/08/2014, à 56 ans, pour la CPRPSNCF - le 01/02/2020, à 62 ans, pour la CNAV, l'ARRCO Les cases grisées du tableau indiquent des montants qui intègrent le taux plein

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES								
AGE DE DEPART ENTRE 56 ANS ET 59 ANS								
Âges de fin d'activité	56 ans		57 ans		58 ans		59 ans	
Ces montants sont calculés au	01/04/2014		01/04/2015		01/04/2016		01/04/2017	
Age de versement de la retraite	à partir de 56 ans	à partir de 62 ans	à partir de 57 ans	à partir de 62 ans	à partir de 58 ans	à partir de 62 ans	à partir de 59 ans	à partir de 62 ans
RETRAITES DE BASE								
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV)	-	2 064 €	-	2 177 €	-	2 262 €	-	2 262 €
Régime spécial de la SNCF (2)	14 573 €	14 573 €	14 828 €	14 828 €	15 393 €	15 393 €	15 958 €	15 958 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES								
Salarié du secteur privé (ARRCO)	-	1 820 €	-	1 899 €	-	1 979 €	-	1 979 €
TOTAL ANNUEL BRUT	14 573 €	18 457 €	14 828 €	18 904 €	15 393 €	19 634 €	15 958 €	20 199 €
Equivalent par mois (brut)	1 214 €	1 538 €	1 235 €	1 575 €	1 282 €	1 636 €	1 329 €	1 683 €

PASCAL GIP
1 58 01

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES					
AGE DE DEPART ENTRE 60 ANS ET 62 ANS					
Ages de fin d'activité	60 ans		61 ans		62 ans
Ces montants sont calculés au	01/04/2018		01/04/2019		01/04/2020
Age de versement de la retraite	à partir de 60 ans	à partir de 62 ans	à partir de 61 ans	à partir de 62 ans	à 62 ans
RETRAITES DE BASE					
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV)	-	2 262 €	-	2 262 €	2 262 €
Régime spécial de la SNCF (2)	16 523 €	16 523 €	17 088 €	17 088 €	17 652 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES					
Salarié du secteur privé (ARRCO)	-	1 979 €	-	1 979 €	1 979 €
TOTAL ANNUEL BRUT	16 523 €	20 764 €	17 088 €	21 329 €	21 893 €
Equivalent par mois (brut)	1 376 €	1 730 €	1 424 €	1 777 €	1 824 €

PASCAL GIP

1 58 01

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
AGE DE DEPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
AGES DE DEPART EN RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans *
Ces montants sont calculés au	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022	01/04/2023	01/04/2024	
RETRAITES DE BASE						
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV)	2 262 €	2 375 €	2 488 €	2 601 €	2 657 €	2 657 €
Régime spécial de la SNCF (2)	17 652 €	18 217 €	18 782 €	19 347 €	19 488 €	19 488 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €	1 979 €
TOTAL ANNUEL BRUT	21 893 €	22 571 €	23 249 €	23 927 €	24 124 €	24 124 €
Equivalent par mois (brut)	1 824 €	1 880 €	1 937 €	1 993 €	2 010 €	2 010 €

Des envois annulés, dégradés ou imparfaits en raison des modifications de textes

- Campagne 2010 : pas de tableaux de montants dans les EIG, une nouvelle estimation est envoyée l'année suivante
- Campagne 2013 : pas d'envoi d'EIG pour la génération 1958 en raison de l'annonce d'une modification du nombre de trimestres nécessaires pour l'obtention du taux plein
- Campagnes 2015 et 2016 :
 - un message d'alerte pour les assurés relevant de plusieurs régimes alignés et dont la liquidation sera calculée en mode Liquidation unique des régimes alignés
 - un message pour les assurés des générations 1960 et 1961, qui se verront appliquer l'accord Agirc et Arrco d'octobre 2015.

Génération	Année de la 1 ^{ère} EIG	Age	Modifications
1949	2007	58 ans	/
1950	2008	58 ans	/
1 ^{er} semestre 1951	2008	57 ans	/
2 ^e semestre 1951	2008	57 ans	Départ 60 ans 4 mois
1952	2009	57 ans	Départ 60 ans 9 mois
1953	2009	56 ans	Départ 61 ans 2 mois Liquidation unique des régimes alignés
1954	2010	56 ans	Départ à 61 ans 7 mois Liquidation unique des régimes alignés
1955	2010	55 ans	Départ à 62 ans Liquidation unique des régimes alignés
1956	2011	55 ans	Liquidation unique des régimes alignés Cumul emploi retraite
1957	2012	55 ans	Liquidation unique des régimes alignés Cumul emploi retraite Accord Agirc-Arrco octobre 2015
1958	2013	55 ans	Liquidation unique des régimes alignés Cumul emploi retraite Accord Agirc-Arrco octobre 2015
1959	2014	55 ans	Liquidation unique des régimes alignés Cumul emploi retraite Accord Agirc-Arrco octobre 2015
1960	2015	55 ans	Liquidation unique des régimes alignés Accord Agirc-Arrco octobre 2015



Présentation en ligne sur **www.cor-retraites.fr**

13e colloque du COR

*Les âges de départ à la retraite en France :
évolutions et déterminants*